Communiqué de presse

Limoges le 24 novembre 2016

Signature de convention entre la Ville de Limoges et l'association «Nos Quartiers ont des Talents» : pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires.

Jeudi 24 novembre 2016, Emile Roger LOMBERTIE, maire de Limoges et **Jean-Rodolphe LAGUIONNIE,** délégué régional Limousin-Poitou-Charente «Nos Quartiers ont des Talents» **signent officiellement une convention de partenariat afin d'accompagner les jeunes diplômés (bac+3 et plus) issus des quartiers prioritaires.** La Ville de Limoges et l'association «Nos Quartiers ont des Talents» s'engagent ainsi pour leur **permettre de bénéficier d'un dispositif d'accompagnement vers l'emploi le plus complet possible.**

L'accès à l'emploi représente l'une des inégalités majeures entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres territoires. Quelle que soit la population observée (femmes, hommes, jeunes), **l'indice de chômage estimé est globalement trois fois plus important sur les quartiers prioritaires qu'en moyenne intercommunale**. Les partenaires de la politique de la ville ont lancé le 7 juillet dernier un **plan emploi quartier visant à réduire ces inégalités. La Ville de Limoges entend y prendre toute sa place et dans le prolongement de ce plan emploi quartier, elle souhaite mettre l'accent sur les jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires qui ne trouvent pas d'issue positive à leur recherche d'emploi.**

Un jeune diplômé (bac+3 et plus) issu des quartiers prioritaires, inscrit à Pôle emploi ou à la Mission locale , peut être éligible au dispositif «Nos Quartiers ont des Talents» et l'intégrer. **Son accompagnement peut se décliner ainsi** :

- Invitation à une réunion d'intégration en entreprise animée par un collaborateur de NQT qui présente l'association, le parrainage, les animations en ressources humaines, et rappelle les engagements du jeune
- Mise en relation avec un parrain ou une marraine dont l'expertise et le métier sont en adéquation avec la formation du jeune et son projet professionnel
- Proposition d'animations RH ou d'outils aidant à la rechercher d'emploi
- Suivi mensuel du jeune pour faire un point sur sa relation de parrainage, sa recherche d'emploi et partager les informations sur les actions menées par NQT
- Insertion professionnelle réussie : le jeune trouve un emploi pérenne et qualifié. Maintien d'un lien professionnel avec le parrain ou la marraine pour profiter du réseau et pour l'évolution professionnelle.

Les actions mises en œuvre par l'association Nos Quartiers ont des Talents peuvent être :
- Assurer le suivi et le parrainage de tous les jeunes diplômés résidant dans la Ville et correspondant aux critères de l'association : inscription, réunion d'intégration, suivi, parrainage, invitation aux rencontres entreprises et découvertes métiers, …
- Développer la complémentarité avec les acteurs locaux (Pôle emploi, Mission locale, bailleurs sociaux, services municipaux, associations, …)
- Assurer un reporting régulier en proposant un tableau de bord mensuel des jeunes diplômés suivis par l'association
- Organiser un événement annuel destiné à mobiliser les acteurs locaux et les jeunes diplômés

- Mobiliser des témoignages de jeunes et de parrains- Articuler ce partenariat avec les entreprises adhérentes de l'association et celles amenées à le devenir
- Proposer à la Ville de mettre en place le parrainage collégial en mobilisant les cadres des services municipaux afin qu'ils puissent aider les jeunes diplômés à valoriser leur projet professionnel, à reprendre confiance en eux et éventuellement à accéder à un réseau professionnel auquel ils n'ont pas accès.

En contrepartie, la Ville de Limoges s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :
- Faire connaître l'association auprès des jeunes diplômés
- Identifier et orienter les jeunes diplômés potentiellement concernés
- Mettre en relation l'association avec les acteurs locaux afin de favoriser la complémentarité des dispositifs
- Co-organiser un événement annuel
- Mobiliser les cadres de la Ville dans le cadre du parrainage collégial
- Mobiliser les entreprises locales par une communication adaptée.

Ville de Limoges

Contact presse :
Anne-Laure MARLIAS, Attachée de presse
Responsable du service de presse
Téléphone : 05 55 45 63 04
Courriel : anne-laure_marlias@ville-limoges.fr

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :
/villedelimoges @VilleLimoges87
/ville_de_limoges villedelimoges